

Date : 21 mai 2024
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle des commissaires

Procès-verbal

Présences :

Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Jean-Philippe Bélanger	Administrateur (18 à 35 ans)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Sonia Julien	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absence: Christine Fiocco Administratrice (District 1)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf madame Christine Fiocco qui n'a pas motivé son absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 056 – 2024-05-21

3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance du 16 avril dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 16 avril 2024, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 16 avril 2024 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 057 – 2024-05-21

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Information des comités et recommandations

5.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.2. Comité de vérification

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Certification 2022-2023
- ✓ Audit au 31 mars 2024

- ✓ Année financière 2023-2024 à ce jour
- ✓ Mesure 30510 utilisation optimale des fonds publics
- ✓ Budget 2024-2025
- ✓ Organisation scolaire
- ✓ Ajustement des conventions collectives
- ✓ Description des contrôles internes dans les écoles/services

5.3. Comité des ressources humaines

Monsieur Claude Breault, président du comité des ressources humaines, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Révision des règles de régie interne du comité RH
- ✓ Présentation du plan d'effectif du personnel de soutien secteur général
- ✓ Présentation du plan d'effectif du personnel professionnel
- ✓ Négociation de l'entente locale chez le personnel enseignant
- ✓ État d'avancement : écriture des textes conventions collectives nationales
- ✓ Logiciel Atlas : gestion du dossier du personnel et des candidatures

5.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6. Points d'informations générales et orientations stratégiques

6.1. Projet de calendrier des rencontres 2024-2025

Madame Nancy Couture dépose le projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025. Elle invite les membres à consulter le calendrier et à présenter leurs commentaires s'il y a lieu.

6.2. Plan d'affectation du personnel d'encadrement d'établissement

La directrice générale, madame Nancy Couture, présente et explique les différents mouvements de personnel à venir sur les postes de directions d'établissement. Ceux-ci seront en vigueur à compter de la prochaine année scolaire.

6.3. Révélateur d'intelligence collective

Madame Édith Tremblay nous présente les résultats du révélateur d'intelligence collective du conseil d'administration complété par certains membres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024. Les résultats démontrent une belle collaboration et de la synergie au sein des administrateurs. Madame Tremblay répond ensuite aux questions des administrateurs présents.

7. Dossiers à être adoptés

7.1. Plan d'effectif du personnel de soutien secteur général

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2024-2025 du personnel de soutien secteur général et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2024-2025 du personnel de soutien secteur général comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 058 – 2024-05-21

7.2. Plan d'effectif du personnel professionnel

Conformément à la recommandation du comité des ressources humaines, le directeur du Service des ressources humaines, M. Vincent Pelletier, explique la teneur du Plan d'effectif 2024-2025 du personnel professionnel et il répond aux questions des administrateurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 du CSSFL sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER le Plan d'effectif 2024-2025 du personnel professionnel comme proposé et expliqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 059 – 2024-05-21

7.3. Directive sur les contrats des services (LGCE)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE)* vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la LGCE stipule que la conclusion de tout contrat de services par un organisme public doit être autorisée par son dirigeant, en l'occurrence le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor peut autoriser un organisme public à se doter d'une directive afin d'identifier des contrats de services ne nécessitant pas l'autorisation du dirigeant de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor, aux termes d'une lettre datée du 8 avril 2024, a autorisé le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à se doter d'une telle directive et d'identifier certains contrats de services qui ne nécessitent pas l'autorisation du conseil d'administration, sous réserve de conditions spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE la directive proposée regroupe notamment les contrats de services pour lesquels le Centre de services scolaire ne dispose pas de ressources ou d'expertise à l'interne, vise des prestations de services traditionnellement confiées à l'externe ou pour des services ponctuels ne justifiant pas l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT QUE cette directive vise à optimiser l'efficacité organisationnelle en permettant au Centre de services scolaire de conclure certains contrats de services sans passer systématiquement par l'approbation du Conseil d'administration, tout en respectant les règles de conformité contractuelle;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte la Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant présentée ce soir;

QUE le Centre de services scolaire rende publique la présente directive en la diffusant sur son site Web dans les trente (30) jours de son adoption;

QUE le Centre de services scolaire transmette une copie de la présente directive au Conseil du Trésor, tel que requis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 060 – 2024-05-21

7.4. Pouvoirs d'emprunt

ATTENDU QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou la caisse Desjardins du Témiscouata (ci-appelée Desjardins) octroie certaines facilités de crédit au client aux termes de la lettre d'offre de financement datée du 13 mai 2024 et signée le 21 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU :**

QUE des activités de nature transactionnelle soient effectuées avec Desjardins;

QUE deux signataires autorisés à exercer les pouvoirs conférés ci-dessous agissent conjointement parmi les personnes suivantes : Mme Nancy Couture, directrice générale, Mme Emmanuelle Ouellet, directrice du Service des ressources financières, M. Vincent Pelletier, directeur général adjoint ou Mme Amélie Potvin, coordonnatrice du Service des ressources financières;

QUE les personnes autorisées sont désignées pour exercer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, les pouvoirs suivants, le tout conformément au paragraphe ci-dessus de la présente :

Négocier, signer et exécuter tout contrat, document, convention ou Offre de financement avec Desjardins, relatif à l'obtention d'emprunts, aux transactions de produits dérivés et à l'administration des financements, incluant notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède :

- a) effectuer les demandes de déboursement (unique ou progressif);
- b) effectuer les remboursements des crédits de façon anticipée ou non;
- c) demander la fixation de taux selon la durée et les termes prévus à l'offre de financement et autoriser la prolongation du terme, le cas échéant;

- d) acheminer la documentation financière et compléter les certificats d'officier concernant le calcul du montant disponible ou le respect des ratios financiers;
- e) recevoir de Desjardins les relevés de compte, certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de compte entre le client et Desjardins relatifs aux emprunts et/ou à l'administration des financements;
- f) effectuer toute transaction relativement à la couverture de ses risques sur produits dérivés, si telle couverture est octroyée au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;
- g) consentir une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, présents ou futurs du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, y compris tout acte ou clause de dation en paiement jugé approprié.

QU'IL soit fourni à Desjardins, les documents suivants ainsi que tout autre document à la demande de Desjardins :

- a) une copie certifiée conforme de la présente résolution ou un extrait certifié conforme du procès-verbal adoptant la présente résolution;
- b) une attestation de fonction certifiée comprenant la liste des noms des personnes autorisées aux fins ci-dessus.

QUE Desjardins soit avisé par écrit de tous changements qui pourraient survenir concernant la liste des personnes autorisées; telle liste reçue par Desjardins liera le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné à Desjardins et que celui-ci en ait accusé réception;

D'AUTORISER deux signataires, soit la directrice générale, madame Nancy Couture, la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet, le directeur général adjoint, monsieur Vincent Pelletier ou madame Amélie Potvin, coordonnatrice du Service des ressources financières à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs les documents avec Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 061 – 2024-05-21

7.5. Amendement de la Politique n° 22 – *Comité de perfectionnement local – Formation et perfectionnement du personnel enseignant*

La directrice générale, madame Nancy Couture, mentionne qu'il y a eu des modifications apportées à la Politique n° 22 – *Comité de perfectionnement local* –

Formation et perfectionnement du personnel enseignant. Il faut donc procéder à son adoption.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre **ET RÉSOLU :**

QUE l'amendement de la Politique n° 22 – *Comité de perfectionnement local – Formation et perfectionnement du personnel enseignant* soit adopté comme présenté;

QUE la Politique amendée remplace les dispositions antérieures à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 062 – 2024-05-21

8. Rapports des directions de service

8.1. École primaire du Transcontinental

La présidente invite monsieur Michel Bois, directeur d'établissement et mesdames Amélie Morin, directrice adjointe d'établissement et Marie-Claude Pinet, gestionnaire administrative d'établissement, à présenter l'école, la mission ainsi que les services qui y sont dispensés.

9. Affaires diverses

Aucun élément n'a été présenté sous cette rubrique.

10. Bons coups

10.1. Demi-marathon de la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Monsieur Claude Brault rappelle la tenue du demi-marathon de la Fondation pour la persévérance scolaire qui se tiendra le 23 juin. Il souligne le dévouement des membres du CA de la Fondation pour la bonne cause et invite les administrateurs du CSSFL à participer en grand nombre à ce bel événement.

10.2. Vitalité des communautés

Monsieur Jean-Philippe Bélanger souligne positivement la volonté du CSSFL d'investir et de dispenser des services éducatifs dans la vaste majorité des municipalités sur le territoire du CSSFL. Il souligne que la vitalité des petits milieux passe notamment par la présence d'une école dynamique centrée sur les besoins de ses élèves et de la communauté. Bravo pour cette préoccupation

qui permet aux citoyens des MRC du Témiscouata et des Basques et de la municipalité de Saint-Cyprien de recevoir des services et voir leur communauté se développer sur l'ensemble du territoire du CSSFL.

11. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 08.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général